

**VILLE D'AUXERRE (YONNE) – ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2022 – DMARH - 067**

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
À MOSTAFA OUZMERKOU**

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Bryan, François, Raymond, Guillaume BEZY et de Madame Ileana, Cynthia CORTET,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil municipal,

Considérant l'empêchement de tous les adjoints au Maire,

ARRÊTÉ

ARTICLE UNIQUE : Les fonctions d'Officier d'État Civil sont déléguées à Monsieur Mostafa OUZMERKOU, Conseiller Municipal de la Ville d'Auxerre (Yonne) par application et dans les conditions de l'article L.2122.18 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales pour la célébration du mariage de :

- Madame Ileana, Cynthia CORTET
- et de Monsieur Bryan, François, Raymond, Guillaume BEZY,
qui aura lieu le samedi 3 septembre à 11 h 30.

Fait à Auxerre, le 25 août 2022.

Le Maire,



Crescent MARAULT